

FRANCE EVOLUTION

FRANCE EVOLUTION

FCPI



L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept ans prorogables de deux fois un an. Le fonds commun de placement dans l'innovation FRANCE EVOLUTION est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

L'attention des souscripteurs est également attirée sur le fait que le Fonds Commun de Placement dans l'innovation FRANCE EVOLUTION comporte un risque de perte en capital, compte tenu du fait que ce dernier ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, et du fait que la valeur des actifs du fonds est directement corrélée à l'évolution et aux aléas des actifs sous-jacents (plus particulièrement de la valeur des actifs des sociétés du portefeuille). Ainsi, aucune garantie ne peut être donnée sur leur rentabilité future de l'investissement.



Facteurs de risque

Avertissement

Le fonds sera investi au minimum à 40% en titres de capital, et présente un risque de perte en capital et une durée de blocage allant jusqu'au 31/12/2027 et au plus tard sur décision de la société de Gestion jusqu'au 31/12/2029.

Risques généraux liés aux fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI)

Risques de perte en capital : la performance du Fonds ne fait l'objet d'aucune garantie. Par conséquent, les Porteurs s'exposent à un risque de perte en capital intégral.

Risque de liquidité des titres des Sociétés du Portefeuille : les titres de sociétés non cotées sont des titres dont la liquidité est faible et/ou pour lesquels il peut ne pas exister de marché secondaire. Le Fonds pouvant être investi en titres de PME Eligibles à hauteur de 100% de son actif, celui-ci est considéré comme illiquide.

Risque lié à l'investissement dans des « petites capitalisations » cotées sur un marché non réglementé : le volume de transactions peut être faible sur les marchés non réglementés et avoir une influence négative sur le cours des actions sélectionnées par le Fonds. Les mouvements de marché peuvent être plus marqués que sur les grandes capitalisations et impacter négativement la Valeur Liquidative du Fonds.

Risque de plafonnement du prix de cession des actions : le Fonds peut être amené à conclure des pactes d'actionnaires ou à souscrire des actions de préférence, susceptibles de plafonner le prix de cession des actions. Il est précisé que le mécanisme de plafonnement n'a pas vocation à s'appliquer à tous les investissements et qu'il n'existe pas de seuil minimum de plafonnement, ce dernier étant négocié avec l'entreprise cible.

Risque lié aux PME Eligibles : l'actif du Fonds étant composé de PME Eligibles à hauteur de 100% de son actif, la performance du Fonds dépendra donc en grande partie de la performance des PME Eligibles sélectionnées. L'évolution des PME Eligibles peut être affectée par des facteurs tels que, par exemple, l'entrée sur leur marché de nouveaux acteurs ou un changement au sein de leur équipe managériale. Ces facteurs peuvent impacter négativement leur performance et par conséquent la Valeur Liquidative du Fonds.

Risque lié aux actions : les actions sont des titres de capital de sociétés cotées et non cotées. Leur valeur est calculée en fonction des données financières et comptables de la société émettrice puis en fonction de ses perspectives d'affaires. Les actions de sociétés non cotées sont par nature peu liquides et sont négociées de gré à gré. Les actions de sociétés cotées en bourse peuvent connaître de fortes variations. Une évolution négative des cours de bourse peut entraîner une diminution de la Valeur Liquidative.

Risque lié aux obligations convertibles : la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

| Scénarios retenus à titre d'exemples | Valorisation de la société à l'entrée ¹ | Valorisation de la société à la sortie ¹ | Prix de cession avec mécanisme de plafonnement ^{1,2} | Prix de cession sans mécanisme de plafonnement ¹ | Sur/Sous performance liée aux mécanismes ¹ | Perte en capital ¹ |
|--|--|---|---|---|---|-------------------------------|
| Pessimiste (dévalorisation de 100% de la société) | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 100 |
| Médian (valeur de la société inchangée à la cession) | 100 | 100 | 100 | 100 | 0 | 0 |
| Optimiste (hausse de la valeur de la société à la cession) | 100 | 180 | 110 | 180 | -70 | 0 |

¹ Par action, en euros. ² Hypothèse : plafonnement défini à 110%.

Il est précisé que le mécanisme de plafonnement n'a pas vocation à s'appliquer à tous les investissements et qu'il n'existe pas de seuil minimum de plafonnement.



« *Accompagner l'évolution digitale et sociétale des entreprises dans un contexte mondial en pleine mutation.* »

Emmanuel Simonneau

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
DE SIGMA GESTION

Accompagner, soigner et nourrir l'humanité qui vit une forte augmentation démographique est un enjeu majeur. La France vient de subir l'une des plus graves crises sanitaires de son histoire, qui a mis en lumière les faiblesses de son économie et de son appareil productif, mais également sa résilience et la nécessité pour chacun de reconstruire différemment le jour d'après. A cette volonté de recréer les conditions d'une croissance économique plus robuste, plus innovante, plus écologique et plus solidaire, s'ajoute la recherche constante d'une qualité de vie et d'un bien-être optimal.

France Évolution vise à sélectionner et financer à hauteur de 100% de son actif des PME cotées et non cotées majoritairement françaises permettant de répondre aux besoins des différentes générations en investissant dans des secteurs variés : **Santé/Bien-être** (Dispositifs médicaux, Équipements de santé, Loisirs et mode de vie, Sécurité, Services à domicile, ...), **Digitalisation** (e-commerce, services aux particuliers et aux entreprises...), **Agrobusiness/Alimentaire** (Commerce

et Ecommerce conventionnels et bio, Conception et distribution de matériels agricoles et semiindustriels, Drones, Sociétés de big-data agricoles...), ...

France EVOLUTION a pour objectif de percevoir principalement des intérêts issus soit de Dettes Mezzanines, soit d'Obligations Convertibles en Actions, ainsi que des dividendes issus de souscriptions d'actions, et ce en fonction des besoins des PME financées. Le Fonds privilégiera l'investissement en Actions et en Obligations Convertibles dans les sociétés cibles. Ces versements dépendant de la santé financière de la PME, il n'y a donc pas de garantie.

Notre conviction est qu'un avenir désirable et efficace est possible grâce à l'intégration du progrès technique et numérique des PME évoluant notamment dans les secteurs du Bien-être, de la Santé, de la Transformation digitale et sur le marché de l'Agro-business, compatible avec les aspirations des citoyens, couplée à un mode de production et de consommation raisonnée.

Se référer au règlement du FCPI disponible sur demande auprès de la société de Gestion Sigma Gestion, pour connaître le détail d'investissement.



Fiscalité incitant à investir dans les PME

Le législateur souhaitant inciter les investisseurs à investir dans les PME françaises, Le FCPI FRANCE ÉVOLUTION vous offre la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt et des avantages ci-dessous, en contrepartie d'une période de blocage allant jusqu'au 31/12/2027 et au plus tard sur décision de la société de Gestion jusqu'au 31/12/2029, d'un risque de liquidité et d'un risque de perte en capital :

- a. Une réduction d'impôt sur le revenu immédiate du montant de votre souscription (hors droits d'entrée) de **25%**, en contrepartie d'une durée de blocage de 7 à 9 ans sur décision de la société de Gestion, soit au plus tard le 31/12/2029, d'un risque de liquidité et d'un risque de perte en capital.

Scénario : 25 % de réduction d'impôt



dans la limite de 3 000 €
pour une personne seule



dans la limite de 6 000 €
pour un couple marié ou pacsé

- b. Une exonération d'impôt à la sortie sur les plus-values réalisées (hors prélèvements sociaux).

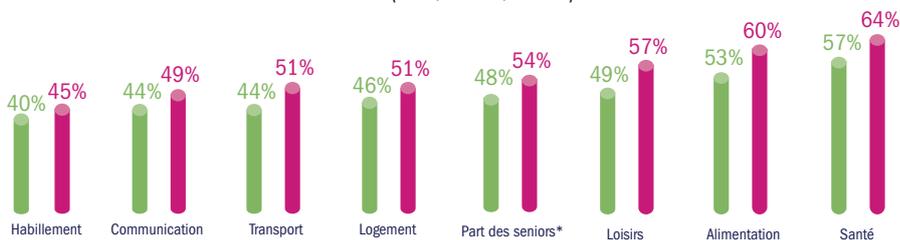
Chiffres clés • FRANCE ÉVOLUTION, un marché tourné vers l'avenir

Une **fécondité** et une **espérance de vie** parmi les **plus élevées** des pays développés.



Les seniors assureront une majorité des dépenses sur la plupart des marchés en 2020

Évolution de la part des dépenses de consommation des seniors par secteur entre 2005 et 2019² (en %, ● 2005, ● 2019)



L'agroalimentaire en France : un atout économique et géopolitique majeur*

- 1^{er} secteur industriel français
- 1^{ère} agriculture de l'UE
- 4^{ème} exportateur mondial avec 44,2 milliards d'euros de produits alimentaires exportés

- 427 213 emplois dont 10 864 depuis 3 ans
- 2^{ème} marché bio européen
- 12 pôles de compétitivité en France

Transformation numérique



91% des ETI souhaitent engager leur transformation digitale

Source : INSEE, enquête budget des familles, 2006. Calculs CREDOC, ANIA chiffres clés Brochure Edition 2017, Agence bio, repères chiffrés 2017 du bio en France, INSEE, Socialy

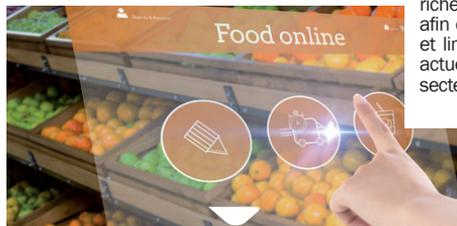
↳ La croissance d'un secteur n'est pas synonyme de croissance ni de performance des entreprises dans lesquelles le fonds sera investi.

Exemples de sociétés éligibles au FCPI France Évolution



Domaine d'activité
Drone agricole

Production de drones donnant des informations sur la richesse en azote, le niveau d'hydratation des sols, et ce, afin de connaître les besoins précis de chaque parcelle et limiter l'usage d'eau et d'intrants. 5000 utilisateurs actuellement. Comme tous les secteurs d'activités, ce secteur présente des aléas.



Domaine d'activité
E-Commerce

Fondé par deux fervents défenseurs du « vivre sain », la société est le leader de la vente en ligne de produits conventionnels et bio, écologiques et bien-être, avec plus de 30 000 produits en catalogue. Les produits sont sélectionnés pour leur qualité et leurs prix accessibles, afin de rendre le « Vivre Sain » accessible au plus grand nombre. Comme tous les secteurs d'activités, ce secteur présente des aléas.



Domaine d'activité
Biens et Services

Site e-commerce spécialisé dans la vente de produits destinés aux enfants âgés de 0 à 16 ans. Comme tous les secteurs d'activités, ce secteur présente des aléas.



Domaine d'activité

Transformation Digitale

Fournisseur de logiciel, d'interface de programmation pour gestion de données à distance. Comme tous les secteurs d'activités, ce secteur présente des aléas.



Pourquoi le FCPI FRANCE ÉVOLUTION utilise des techniques d'investissement variées comme les Obligations Convertibles en Actions ou les Actions de préférence ?

- Permettre à des entrepreneurs de continuer leur développement en favorisant la maîtrise de leur capital. Tant que le dirigeant de la PME rembourse ses dettes auprès de la banque et les investisseurs financiers tels que les fonds, il évite la dilution du capital de sa PME.
- Permettre aux entrepreneurs d'obtenir des prêts bancaires supplémentaires à des taux historiquement bas. En améliorant les fonds propres des PME, FRANCE ÉVOLUTION rassure les banques, qui prêtent ainsi de plus grands montants, dans un contexte de taux de crédit historiquement bas.
- Pallier la réduction du crédit bancaire octroyé aux PME liée aux nouvelles normes prudentielles Bâle III. Les banques devant maintenant limiter leur exposition aux risques pondérés les plus élevés, et donc les plus consommateurs de fonds propres, au premier rang desquels se situent les crédits aux petites et moyennes entreprises.

Investir en obligations convertibles ou en actions de préférence n'est pas une garantie contre le risque de défaut d'une PME et présente un risque de perte en capital.



Le Fonds pourra investir dans des actions de préférence qui pourraient venir à limiter, plafonner ou amoindrir la performance délivrée aux porteurs du Fonds. Les investisseurs des cibles sélectionnées pourront détenir des actions de préférence qui seraient de nature à limiter, plafonner ou amoindrir la performance délivrée aux porteurs du Fonds.

↳ Les performances passées ne préjugent pas de performances futures.

↳ Le fonds sera investi au minimum à 40% en titres de capital, et présente un risque de perte en capital et une durée de blocage allant jusqu'au 31/12/2027 et au plus tard, sur décision de la Société de Gestion, le 31/12/2029.



Les points forts de Sigma Gestion pour France Évolution

- Capitaliser sur l'expérience de l'investissement de Sigma Gestion en « dette PME », avec plus de 100 millions d'euros déjà investis.
- Depuis 2004, Sigma Gestion a déjà investi dans plus de 60 PME intervenant dans les secteurs du Bien-Etre et de l'Agroalimentaire, ce qui représente plus de 120 millions d'euros d'investissement.



Les gérants de Sigma Gestion percevront un intéressement indexé sur la performance obtenue par le souscripteur.

La quasi-totalité des gérants de FIP et FCPI sont intéressés à hauteur de 20% de la plus-value générée par les fonds, et ce, dès le premier euro de plus-value. Sigma Gestion innove et propose un intéressement du gestionnaire indexé sur la performance obtenue par le souscripteur.

Comment souscrire au FCPI FRANCE EVOLUTION

Période de souscription pour agir sur votre IR au titre de 2020 : jusqu'au 31 décembre 2020

Cas de rachat anticipé sans remise en cause de l'avantage fiscal : décès, invalidité, licenciement du souscripteur.

Valeur de part : 100 euros

Souscription minimale : 1.000 € (hors droits d'entrée, soit 10 parts)

Date d'agrément AMF : 29/09/2020

Code ISIN : FR0013529898

FRANCE ÉVOLUTION EST DISTRIBUÉ PAR :

Société de Gestion : Sigma Gestion

Dépositaire : RBC Investor Services

Valeur d'origine des parts A :
100 €

Fréquence de valeur liquidative :
semestrielle

Zone d'investissement privilégiée :
France (majoritairement), Europe

Durée de blocage :
7 ans prorogeables 2 fois un an sur décision de la société de gestion

Date estimée d'entrée en liquidation : 31 décembre 2027

Date maximum de fin de liquidation :
31 décembre 2029

Date maximum estimée de la phase d'investissement :
30 juin 2024

LISTE DES AUTRES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT GÉRÉS PAR SIGMA GESTION ET LE POURCENTAGE DE LEUR ACTIF ÉLIGIBLE AU QUOTA ATTEINT À LA DERNIÈRE DATE CONNUE :

| Fonds de capital investissement (FCPR, FIP, FCPI) | Date de création | % de l'actif éligible | Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles |
|---|------------------|-----------------------|--|
| FIP SIGMA GESTION FORTUNA 3 | 2010 | 74,08 % | 30/04/2012 |
| FIP PATRIMOINE BIEN ETRE | 2012 | 100 % | 30/04/2014 |
| FIP FRANCE INVESTISSEMENT PME | 2012 | 81,98 % | 30/11/2014 |
| FIP PATRIMOINE BIEN ETRE 2 | 2013 | 100 % | 30/01/2016 |
| FCPI REBOND EUROPE 2020 | 2014 | 100 % | 31/07/2017 |
| FIP RENDEMENT BIEN ETRE | 2014 | 100 % | 30/06/2017 |
| FCPI REBOND EUROPE 2021 | 2015 | 100 % | 30/06/2018 |
| FIP RENDEMENT BIEN ETRE N°2 | 2015 | 100 % | 30/06/2018 |
| FIP RENDEMENT BIEN ETRE N°3 | 2015 | 100 % | 01/07/2019 |
| FCPI EUROPPORTUNITE 2022 | 2016 | 100 % | 01/07/2019 |
| FIP AGRO RENDEMENT | 2016 | 64,31 % | 01/07/2020 |
| FIP RENDEMENT BIEN ETRE N°4 | 2016 | 73,29 % | 01/07/2020 |
| FIP RENDEMENT BIEN ETRE EVOLUTION | 2018 | 23,44 % | 31/03/2021 |
| FCPI AGRO RENDEMENT EVOLUTION | 2018 | 20,61% | 31/03/2021 |
| FIP ALIMEA CORSE AMBITION 2026 | 2019 | 0% | 30/06/2023 |

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

« Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement ;

- et le montant des souscriptions initiales totales défini à l'article 1 du présent arrêté.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. »

| Catégorie agrégée de frais | Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux) | |
|--|---|--------------------------------|
| | TFAM gestionnaire et distributeur maximal | dont TFAM distributeur maximal |
| Droits d'entrée et de sortie | 0,33% | 0,33% |
| Frais récurrents de gestion et de fonctionnement | 3,18% | 1,04% |
| Frais de constitution | 0,10% | - |
| Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations | 0% | - |
| Frais de gestion indirects | 0,05% | - |
| Total | 3,66 % | 1,37% |



Révélateur d'opportunités

Depuis 2004, SIGMA GESTION a investi près de 250 M€ dans les PME françaises (FIP, FCPI, Holdings,...) et vise à concilier rentabilité financière (en contrepartie d'un risque de perte en capital) et responsabilité sociale.

La société Sigma Gestion est indépendante et détenue par son fondateur et ses dirigeants en place depuis 2004. S'appuyant pour la distribution sur un réseau de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants et de banques privées depuis sa création, la société a été régulièrement primée par la presse spécialisée et affiche un fort dynamisme.

Chiffres clés

Près de
250
millions d'euros gérés
depuis l'origine

Près de
200
PME françaises
financées depuis 1993

39
solutions
distribuées

Près de
30 000
souscriptions
de particuliers

22
collaborateurs

Plus de
1 200
partenaires gestionnaires
de patrimoine
et banques privées



3^e Société de gestion de Capital Investissement Indirect (FIP-FCPI) dans le Palmarès 2018 du magazine Gestion de Fortune

Depuis 22 ans, le magazine Gestion de Fortune établit chaque année un palmarès des meilleurs gérants dans 19 catégories de produits financiers. Cette étude a été réalisée auprès de plus de 3 200 conseillers en gestion de patrimoine répartis sur toute la France. Les prix sont accordés par les CGPI, distributeurs des fonds, en fonction notamment de la qualité de leurs relations avec la société de gestion et du niveau de commissionnement. Les références à un classement, un prix, et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du FIA ou du gestionnaire.



Membre de l'association Finansol



Sigma Gestion soutient la lutte contre le cancer et la leucémie de l'Enfant.

Sigma Gestion soutient la lutte contre le cancer et la leucémie de l'Enfant.

Nous nous investissons aux côtés de la Fédération « Enfants et Santé », qui participe depuis 1998 au financement de la recherche contre les cancers et leucémies de l'enfant et de l'adolescent, grâce aux dons et legs dont elle bénéficie.

Ainsi, 50% des frais de constitution du fonds, dans la limite de 15 000 € seront reversés par SIGMA GESTION à cette association. Cette opération n'ouvre pas droit à un avantage fiscal supplémentaire à celui obtenu lors de la souscription. Les dons faits à cette association permettent une réduction d'impôts sur les sociétés de Sigma Gestion.



Des outils adaptés pour une gestion durable

Sensible aux enjeux écologiques, Sigma Gestion choisit des solutions concrètes et opérationnelles pour réduire l'impact environnemental de l'ensemble de ses activités. Sigma Gestion a fait le choix des énergies renouvelables pour la consommation du site internet en choisissant la solution Wattimpact qui garantit une production d'énergie propre équivalente à sa consommation. Nos prestataires imprimeurs sont, par ailleurs, certifiés par le Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières. Ce label PEFC, international, vise à garantir la gestion durable des forêts.